

Pour qui ?

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) « animateur bouliste » s'adresse aux **personnes voulant exercer le métier « d'Animateur de Boulodromes »** :

- Un **bénévole** désirant se professionnaliser dans l'animation en Sport-Boules
- Un **salarie en activité** ou une **personne en recherche d'emploi** souhaitant se réorienter professionnellement dans l'animation bouliste
- Un **éducateur sportif diplômé** (BEES, BPJEPS, autres CQP) ou un **étudiant STAPS** cherchant à acquérir une qualification spécifique dans le Sport-Boules

Pour quoi ?

Le CQP permet d'animer/encadrer en autonomie contre rémunération jusqu'à 360 h annuelles.

Le titulaire d'un CQP « animateur bouliste » est notamment compétent pour :

- **Faire découvrir le Sport-Boules** à tous les types de publics en s'appuyant sur les pratiques récréatives
- **Transmettre une technicité** indispensable au premier niveau de pratique (pratique non compétitive)
- **Garantir** aux pratiquants et aux tiers des **conditions de pratique sécuritaires**

Conditions ?

- **Avoir 18 ans** au jour de l'inscription
- **Etre titulaire d'une attestation de premiers secours (PSC1)** ou d'une autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS)
- **Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Sport-Boules** de moins de 3 ans ou présenter une licence fédérale en cours de validité
- **Justifier d'une expérience préalable d'encadrement bénévole du Sport-Boules de 75 heures minimum** au cours de 2 saisons sportives attestées par le président de l'association sportive
- **Attester des compétences** suivantes :
 - **Transmettre les bases techniques du Sport-Boules**
 - **Organiser la sécurité de la pratique**

Un diplôme fédéral « initiateur bouliste », en cours de validité, permet d'attester de ces compétences. Sans diplôme, une vérification de ces compétences sera réalisée par le passage d'un test technique (maîtrise des différentes techniques de lancer) et d'un entretien de 15 minutes au sein du centre de formation.

Volume formation ?

La durée de la formation est de **180 heures** :

- **110 heures en organisme de formation** (en présentiel et/ou à distance)
- **70 heures de stage** (au sein de l'association affiliée FFSB en présence d'un tuteur qualifié)

↪ Les tests d'entrée, l'étape de positionnement et les épreuves des certifications ne sont pas comptés dans la durée de formation.

Places disponibles ?

- **4 candidats minimum** pour ouvrir la session

↪ L'organisme fédéral de formation se réserve le droit d'annuler/reporter la formation en dessous de 4 candidats.

Quels coûts ?

- **Frais pédagogiques :**

- candidat pris en charge par les financements de la formation professionnelle : **1 100 €**
- candidat sans financement : **700 €**

↪ **Un acompte de 150 € sera exigé à l'inscription** (il sera intégralement remboursé si l'inscription n'est pas officialisée le 01/04/21)

Les frais pédagogiques et les frais annexes (déplacements, hébergement, restauration) sont à la charge du candidat et/ou de la structure de stage.

Financement ?

Suivant la situation du candidat, des prises en charges financières sont possibles :

- **PERSONNES EN ACTIVITE PROFESSIONNELLE** (même en dehors du sport) :
 - Compte Personnel de Formation (CPF) : <https://www.moncompteformation.gouv.fr>
 - Plan de formation des entreprises
 - Financement par OPCO. Prendre contact auprès de l'AFDAS (OPCO sport) : <https://www.afdas.com/>
- **PERSONNES EN SITUATION DE DEMANDEUR D'EMPLOI :**
 - Possibilités de financement auprès de votre Conseil Régional
 - Aide financière de votre Pôle Emploi de rattachement
- **PERSONNES AYANT UN PROJET D'EMBAUCHE AVEC UNE STRUCTURE AFFILIÉE A LA FFSB :**
 - Etude individualisée auprès de la FFSB (en relation avec la cellule DEF ainsi que la structure employeuse) : prendre rdv à cqp@ffboules.fr avant le 15 mars 2021.

Calendrier 2021

Dates	Type de rassemblement	Lieux	Volume en OF	Volume FOAD***	Volume en AS
Sam 17/04/21 Dim 18/04	Tests d'entrée + VAE*	FEURS (42)			
Sam 08/05/21 Dim 09/05	Positionnement + EPMSP**	FEURS (42)			
Mer 26/05/21 Jeu 27/05 Ven 28/05	Stage 1	ST DENIS-LES-BOURG (01)	21 H	26 H	70 H avec tuteur
Ven 04/06/21 Sam 05/06 Dim 06/06	Stage 2	BALARUC-LES-BAINS (34)	21 H		
Ven 11/06/21 Sam 12/06 Dim 13/06	Stage 3 + VAE	MONTPELLIER (34)	21 H		
Mer 23/06/21 Jeu 24/06 Ven 25/06	Stage 4	DARDILLY (69)	21 H		
Jeu 01/07/21 Ven 02/07 Sam 03/07	Epreuves de certification	FEURS (42)			
Jeu 23/09/21 Ven 24/09	Session de rattrapages	à définir			
TOTAL			84 H	26 H	70 H
			180 H		

* : VAE : Validations des Acquis de l'Expérience

** : EPMSP : Exigences Préalables à la Mise en Situation Pédagogique

*** FOAD : Formation Ouverte et/ou à Distance : formation à distance (visio), plate-forme numérique

Contenu ?

Le CQP animateur bouliste est structuré en **5 blocs de compétences (BC)** :

BC 1

Accueil des publics adultes, enfants et parents avant et après la séance afin d'expliquer, d'informer sur les conditions de déroulement des activités Sport-Boules.

BC 2

Encadrement de séances d'animation en Sport-Boules en s'appuyant sur les références et les réglementations fédérales, en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers.

BC 3

Dynamisation du boulodrome dans et autour de l'activité

BC 4

Intégration de l'activité dans le fonctionnement de la structure

BC 5

Protection des personnes en situation d'incident ou d'accident

VAE ?

Le CQP « animateur bouliste » est accessible par la voie de la **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**.

Peuvent être concernées les personnes pouvant justifier des **2 conditions** suivantes :

- **450 heures d'expérience** professionnelle ou bénévole, **en lien avec le CQP** (les activités d'entraînement et de coaching sont donc exclues)
- **1 année d'expérience (12 mois) sur les 6 dernières années**, que l'activité ait été exercée de façon continue ou discontinue

Dans tous les cas, les demandes « VAE » doivent faire l'objet d'une évaluation.

Une réunion avec les responsables de la formation avant le 15/03/21 est obligatoire.

contact : cqp@ffboules.fr

○ **Frais accompagnement VAE : 600 €**

✉ **Un acompte de 150 € sera exigé à l'inscription** (il sera intégralement remboursé si l'inscription n'est pas officialisée le 01/04/21)

INSCRIPTION jusqu'au 30/03/21

Cliquez ici

Votre inscription sera officielle et définitive à la réception des pièces ci-dessous (au plus tard le 01/04/21) :

- Une photocopie de la carte nationale d'identité** (recto-verso)
- Une attestation de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)** ou d'une qualification admise en équivalence (AFPS, BNS)
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Sport-Boules** de moins de 3 ans ou une copie de la **licence fédérale** en cours de validité
- Une attestation d'expérience d'encadrement bénévole du Sport-Boules de 75 heures minimum** au cours de 2 saisons sportives attestées par le président de l'association sportive
- Une copie du diplôme fédéral d'initiateur bouliste** (le cas échéant)
- Le versement des frais d'inscription (150 €)**

👉 Ces documents doivent parvenir en format numérisé par voie électronique à cqp@ffboules.fr

CONTACT

Pour toutes informations complémentaires, veuillez adresser un mail à :

cqp@ffboules.fr